

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

2019/05/06 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis, tenue à l'école de Saint-Louis, le lundi, 6 mai 2019, à 20h00, à laquelle séance sont présents :

Messieurs les conseillers : Jean-Pierre Arpin, Robert Charron, Yvon Daigle, Claude Dalcourt, Jean-Claude Drolet et Jacques Mathieu.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Stéphane Bernier, maire.

Guylaine Lapierre, secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente.

Tous les membres présents affirment avoir reçu leur avis de convocation tel que prescrit par la loi.

5.1 Ouverture de la séance

Le président d'assemblée ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

5.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

19-05-51 Sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Yvon Daigle, il est résolu d'adopter l'ordre du tel que présenté, en ajoutant le point 5.11.3 : Toilettes chimiques.

5.3 Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril et de la séance extraordinaire du 8 avril 2019 (c.c.)

Considérant que les procès-verbaux ont été présentés au conseil municipal ;

Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu les procès-verbaux dans les délais légaux;

19-05-52 Sur proposition de Claude Dalcourt, appuyée par Robert Charron, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 avril 2019. Dispense de lecture est donnée; Les conseillers et le maire déclarent avoir lu les procès-verbaux.

5.4 Acceptation de la liste des factures à payer

19-05-53 Sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Jacques Mathieu, il est résolu de prendre acte de la liste des factures à payer et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer au montant de 69 884.89\$.

Je, Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Louis, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans les listes des factures à payer en date du 6 mai 2019 avec ajouts au montant de 69 884.89\$

5.5 Permis de construction (c.c. Liste des permis – avril 2019) et rapport de monsieur Richard Drapeau

Le rapport du mois d'avril est déposé au conseil ainsi que le rapport de M. Richard Drapeau, inspecteur.

5.6 Demande de l'assistance

Le conseil invite les personnes présentes à soumettre leurs demandes.

5.7 Correspondance

- 01-04-2019 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 27 mars 2019;
- 02-04-2019 CAUCA – Statistiques des interventions – Rapport de performance mars 2019;
- 16-04-2019 Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue – Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2019;
- 17-04-2019 Commission des loisirs de Saint-Louis – Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2019;
- 23-04-2019 SST (formation en ligne) – Cartes d'attestations de compétences de Chantal Cloutier et Richard Drapeau
- 02-05-2019 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Procès-verbal de la séance du 24 avril 2019;
- Avril 2019 Sûreté du Québec – Rapport périodique d'activités aout/septembre 2018, octobre /novembre 2018 et décembre 2018/janvier 2019;

SUJETS À SUIVRE À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

5.8 Administration générale :

5.8.1 Dépôt des états financiers 2018-

La directrice générale adjointe dépose au conseil le rapport financier et du vérificateur pour l'année 2018.

Le maire commente ce rapport et répond aux questions relatives à celui-ci.

5.8.2 Nomination – Traitement des plaintes

19-05-54

CONSIDÉRANT la loi 108 adoptée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT l'adoption par résolution de la procédure en février dernier et l'entrée en vigueur au 25 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer la directrice générale à titre de responsable du traitement des plaintes;

Sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu que Mme Pascale Dalcourt, directrice générale, soit responsable du traitement des plaintes en lien avec la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat.

Adoptée à l'unanimité.

5.8.3 Fermeture – Marge de crédit

19-05-55

CONSIDÉRANT que l'emprunt pour les installations septiques a été réalisé en avril dernier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer la fermeture de la marge de crédit à cet effet;

En conséquence, sur proposition de Yvon Daigle, appuyée par Robert Charron, il est résolu que le conseil confirme la fermeture de la marge de crédit chez Desjardins.

Adoptée à l'unanimité.

5.8.4 Contrat Desjardins – Dépôt à distance

19-05-56

CONSIDÉRANT que le guichet automatique à Massueville n'accepte plus les dépôts;

CONSIDÉRANT le volume de chèque reçu à la municipalité pour le paiement des

taxes;

CONSIDÉRANT que, suite à notre demande auprès du directeur de compte, il n'y a aucun frais pour l'obtention d'un scanner;

En contrepartie, des frais de 25\$ mensuel seront prélevés du compte courant pour la fourniture de service;

En conséquence, sur proposition de Claude Dalcourt, appuyée par Jacques Mathieu, il est résolu que le conseil autorise le contrat de service pour le dépôt à distance et d'aviser les citoyens que la municipalité de Saint-Louis n'accepte plus les paiements en argent.

Adoptée à l'unanimité.

5.9 Sécurité publique : **Aucun point**

5.10 Transport – voirie municipale et entretien :

5.10.1 Fossé longeant le rang Prescott – Convocation des propriétaires

Le conseil ayant convoqué les propriétaires concernés par les travaux prévus cet automne du fossé longeant le rang Prescott, les détails concernant les frais, les ponceaux et l'aménagement de la bande riveraine sont expliqués et remis aux propriétaires. Le maire donne la parole aux propriétaires afin de recueillir leurs commentaires.

19-05-57 En conséquence, sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu que la municipalité procède à l'appel d'offre sur invitation auprès d'au moins 2 soumissionnaires pour l'entretien du fossé et que la vérification des bandes riveraines soit rigoureusement effectuée.

Adoptée à l'unanimité.

5.10.2 Entretien du réseau routier local

19-05-58 CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 87 857\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Yvon Daigle, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Saint-Louis informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité.

5.10.3 Achat d'une scie à chaîne télescopique

19-05-59 CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acheter une scie à chaîne télescopique de 14";

Sur proposition de Yvon Daigle, appuyée par Jacques Mathieu, il est résolu que le conseil autorise l'achat tel que soumis par Laganière mini-moteur 2008, au montant de 689.84\$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

5.11 Hygiène du milieu :

5.11.1 Aménagement du sentier pédestre

19-05-60 CONSIDÉRANT que le sentier pédestre longe la décharge des 25 et se rend jusqu'à la décharge du CN;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'y aménager des bandes riveraines;

CONSIDÉRANT la résolution 18-09-117 appuyant le CCCPEM;

CONSIDÉRANT que le projet d'aménagement voit à l'amélioration de la bande riveraine par l'intégration de vivaces, d'arbustes à fruits comestibles, d'arbres et arbustes et rendra le sentier pédestre plus accueillant;

CONSIDÉRANT l'implication du pavillon de Saint-Louis (école aux Quatre-Vents) pour la plantation des végétaux;

CONSIDÉRANT que le projet recevra également une commandite des Carrières St-Dominique;

En conséquence, sur proposition de Claude Dalcourt, appuyée par Jean-Claude Drolet, il est résolu que le conseil autorise un montant de 1 500\$ du compte "entretien bâtiment et terrain" pour l'ajout de gravier, tuteurs et membranes et invite les citoyens intéressés à participer à la plantation le dimanche, 26 mai prochain en après-midi et que l'invitation soit publiée dans l'Écho du mois de mai.

Adoptée à l'unanimité.

5.11.2 Offre de service professionnels – Vérification de la précision du système de mesure de débit des eaux usées

19-05-61 CONSIDÉRANT le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de vérifier la précision des deux pompes du poste de pompage;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Asisto inc.;

En conséquence, sur proposition de Jacques Mathieu, appuyée par Jean-Pierre Arpin, il est résolu que le conseil accepte l'offre de service de Asisto inc.

Adoptée à l'unanimité.

5.11.3 Toilettes chimiques -

19-05-62 CONSIDÉRANT que, en 2018, la toilette chimique installée près de l'agora a été fortement appréciée par les cyclistes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de répéter l'expérience et d'en ajouter une dans le parc;

En conséquence, sur proposition Jean-Claude Drolet, secondée par Claude Dalcourt, il est résolu que le conseil autorise deux (2) toilettes chimiques.

Adoptée à l'unanimité.

5.12 Aménagement et urbanisme : Aucun point.

5.13 Loisirs et culture :

5.13.1 Engagement – Camp de jour

19-05-63 CONSIDÉRANT les besoins de monitrices pour le camp de jour;

Sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Jean-Pierre Arpin, il est résolu d'entériner l'engagement de Rosalie Deroy et Sabrina Mathieu.

Adoptée à l'unanimité.

5.14 Activités d'investissement :

5.14.1 Achat d'une faucheuse

19-05-64 Le conseiller Yvon Daigle se retire sur ce point.

CONSIDÉRANT que la municipalité désire acquérir une faucheuse usagée de M. Yvon Daigle au montant de 10,500\$;

CONSIDÉRANT que cet achat permettrait un meilleur contrôle du fauchage annuel;

En conséquence, sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu que le conseil autorise l'achat de la faucheuse de M. Yvon Daigle.

Adoptée à l'unanimité.

Yvon Daigle reprend son siège.

5.15 Varia ouvert

5.16 Période de questions

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

5.17 Levée de la séance

19-05-65 Sur proposition de Claude Dalcourt, appuyée par Robert Charron, il est résolu, à l'unanimité, que la présente séance soit levée à 20h47.

Stéphane Bernier,
Maire

Guylaine Lapierre
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Stéphane Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.